

ENDURO DES LACS DE L'ENDRE

Du 27 au 29 mai 2022

➤ I Les postes de pêche :

a) Tirage au sort:

Toutes les équipes seront identifiées par les noms des duos et introduits à l'intérieur de l'urne n°1.

Tous les postes seront identifiés par un numéro introduit à l'intérieur de boules identiques dans l'urne n°2. Il sera prévu un poste de plus que le nombre de participants. Une boule est tirée dans l'urne n°1. Elle désignera la première équipe qui débutera le tirage. Le capitaine de l'équipe tire dans l'urne n°2 deux boules et choisit son poste. Le poste restant est replacé dans sa boule et réintroduit par un membre de l'organisation dans l'urne n°2. Pour vous rendre sur vos postes, vous pouvez utiliser votre barque propulsée par un moteur électrique.

b) La tenue du poste :

Il doit être rangé au maximum, aucun débris ne doit rester sur le poste de pêche. Vous devez détenir obligatoirement des sacs poubelles, que vous remettez à l'organisation lors de leurs passages ou à la clôture de l'enduro. N'oubliez pas que nous véhiculons l'image de notre passion, et que la bonne présentation du poste est primordiale. L'organisation se réservant le droit d'exclure une équipe, pour un non-respect des règles d'hygiène et de propreté élémentaire.

c) Le respect des lieux :

Vous devez quitter votre poste de pêche aussi propre, voir plus propre, que vous ne l'avez trouvé. Aucun déchet, de quelque nature qu'il soit, ne devra rester sur votre départ. Les organisateurs vérifieront la propreté des différents postes à la fin de l'enduro. Des sanctions pourront être prises, en cas d'atteinte à la qualité de l'environnement.

➤ II LES EQUIPES :

a) Composition :

Deux pêcheurs par équipe, deux cannes par pêcheur soit quatre cannes par équipe.

b) Nombre :

Un quota maximum de **12 équipes** a été arrêté.

c) Autrui :

Aucune personne étrangère ne pourra être intégrée ou aider une équipe, sans accord de l'organisation.

ENDURO DES LACS DE L'ENDRE

Du 27 au 29 mai 2022

➤ III. DISCIPLINE :

- Chaque participant devra détenir son Permis de Pêche Départemental 2022, il sera vérifié le vendredi matin au débriefing, par les organisateurs ;
- Toutes actions de pêche ne peut se faire qu'à l'intérieur du ring (lancer/ramener, amorçage et épuisage) ;
- Aucun marqueur ne devra rester dans l'eau après le sondage/amorçage ;
- Interdiction de faire du bruit et du feu ;
- Au moins un des équipiers doit être présent sur le ring en permanence ;
- Les accompagnants ne peuvent en aucun cas manipuler le matériel, préparer un amorçage etc ;
- Barbecue interdit ;
- Réchauds autorisés.
- La consommation d'alcool est autorisée avec une extrême modération, toute dérive ou excès, provoquant une gêne pour les autres participants ou donnant une image dégradante de notre passion, se verra sévèrement sanctionné (**exclusion immédiate de l'équipe**). Tout participant ayant de par sa conduite, ses actes ou son comportement au cours de l'épreuve, porté préjudice à l'image de marque de l'association organisatrice, se verra immédiatement exclus du parcours et entraînera la disqualification immédiate de son équipe. Toute personne devra être assurée individuellement, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de bris de matériel.
- Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre momentanément l'épreuve en cas d'orage ou d'évènement climatique exceptionnel. .
- Le débroussaillage est interdit sur le poste de pêche.
- Montage avec un seul hameçon par ligne, cheveu obligatoire.

Liste des éléments obligatoires :

- Grande épuisette (spécifique carpe) ;
- tapis de réception ;
- Quatre sacs de conservation **coulant** obligatoire (1 poisson par sac) ;
- Pelle U.S. (pour enterrer les besoins naturels)

Autres :

- **bateau amorceur interdit, navigation interdite** ;
- Catapulte et lance appât autorisées, interdit la nuit ;
- L'amorçage n'est pas limité mais doit rester raisonnable, les organisateurs se réservant la possibilité de le limiter, si certaines dérives sont constatées.

ENDURO DES LACS DE L'ENDRE

Du 27 au 29 mai 2022

➤ IV. LE DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

- Rendez-vous fixé à 07h00 le 27 mai 2022 (si retard le faire savoir par téléphone à **Mr Nicolas H au 06.68.78.85.78**).
- L'épreuve débutera officiellement le **27 mai à 10h00**. La clôture s'effectuera le **29 mai à 10h00**.
- Lors de la prise d'une carpe, celle-ci, devra être conservée dans un sac de conservation adapté. Un seul poisson par sac de conservation obligatoire. L'équipe attendra, avant de la relâcher, le passage des commissaires présents sur sa zone, pour validation de la capture et du poids. Les commissaires passeront plusieurs fois par jour, pour valider ou non les prises.
- Tout autre poisson, devra être relâché immédiatement et avec le maximum de précaution sous peine de sanctions.
- Les carpes capturées devront être décrochées et manipulées avec beaucoup de précautions. Ne compteront pas dans les pesées, toutes carpes abîmées à la suite d'un manque de soins.

➤ V. LE CLASSEMENT :

- Il sera effectué à la fin de l'enduro, **l'ensemble des équipes devront se réunir à 12h00 maximum le 27/05 au QG**. Le classement sera alors divulgué et les lots remis.

➤ VI. DÉPOSE DES LIGNES ET AMORÇAGE :

- L'amorçage « SPOMB ou BAIT ROCKET » est autorisé seulement de jour et ne devra pas être excessif ;
- Seul l'amorçage au « cobra » est autorisé de nuit.